



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

festivals

Question écrite n° 23800

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences sociales et financières du mouvement de grève des intermittents du spectacle qui vient de perturber la saison des festivals. Ces grèves ont causé des dommages particulièrement importants notamment pour les collectivités locales. Ces dommages financiers risquent de ne pas aller sans répercussions sociales collatérales non négligeables pour nombre de personnels et de collaborateurs de ces festivals. Le Premier ministre ayant annoncé une intervention financière de soutien au début de cette crise, il lui demande donc de bien vouloir évaluer le montant de ce préjudice cumulé et les moyens que le Gouvernement compte donner à ces festivals pour survivre.

Texte de la réponse

À la suite des perturbations entraînées par le mouvement des intermittents du spectacle, le Gouvernement a manifesté son souhait d'éviter le dépôt de bilan des festivals annulés ou gravement perturbés et d'assurer leur pérennité, en lien avec les collectivités territoriales, grâce à l'élaboration d'un plan de financement d'urgence. La mission d'expertise interministérielle qui a été diligentée afin d'évaluer les besoins financiers des structures concernées qui en avaient fait la demande vient de remettre ses conclusions. Pour estimer le montant du déficit à retenir, les experts ont pris en compte la perte des recettes propres liée à l'action des intermittents (billetterie et mécénat principalement) par rapport au budget prévisionnel (pondéré s'il y a lieu par les montants constatés les années précédentes), diminuée des économies qui ont pu être réalisées sur les dépenses prévisionnelles. Sur cette base, le ministère de la culture et de la communication, dans un souci de solidarité nationale, a décidé de prendre en charge 50 % de la somme ainsi définie, à charge pour les autres partenaires financiers de compenser les pertes restantes. Quant aux manifestations dont le ministère assure plus de la moitié du financement, la participation complémentaire de l'État a été calculée au prorata de son apport initial. Ce plan d'urgence a été chiffré à 4 800 000 EUR pour 28 festivals. Les crédits correspondants ont été dégagés sur l'exercice 2003.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23800

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6581

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9404